

## Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) – état au 10 juillet 2019

### Remarques préliminaires

Dans un système de formation de plus en plus perméable et un monde du travail en développement toujours plus dynamique, l'importance d'une orientation professionnelle, universitaire et de carrière<sup>1</sup> de qualité ne cesse de croître. Elle contribue de manière significative aux objectifs fixés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) en collaboration avec le Département fédéral de l'économie, de l'éducation et de la recherche (DEFR) dans sa *Déclaration 2015 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation*<sup>2</sup>:

- 95 % des jeunes de 25 ans disposent d'un diplôme de formation au niveau du secondaire II.
- Des mesures ont été définies pour contribuer à réduire le taux d'abandon des études dans les hautes écoles universitaires.
- L'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducatif suisse sont encouragés.
- Le choix des études et de la profession est amélioré.

L'OPUC revêt également une grande importance pour la mise en œuvre de la vision 2030 de la formation professionnelle élaborée avec les partenaires de la formation professionnelle<sup>3</sup>. Ceci est d'autant plus pertinent que la révolution numérique entraîne un grand dynamisme sur le marché du travail et exige donc une flexibilité accrue de la part de tous les acteurs du marché du travail. Il y a également une pénurie de spécialistes qualifiés dans divers secteurs, tandis qu'un grand nombre d'adultes n'ont pas de qualification professionnelle.

Dans le même temps, les services cantonaux de l'OPUC sont confrontés à des défis croissants. L'hétérogénéité des groupes cibles s'accroît, les problèmes deviennent de plus en plus complexes et exigent de plus en plus des connaissances spécifiques de la part du personnel de l'OPUC.

Le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière est du ressort des cantons. Pour que l'OPUC réponde à long terme aux exigences croissantes des différentes parties prenantes et pour que les prestations soient fournies à un niveau qualitatif comparable dans toute la Suisse, une stratégie à l'échelle nationale est nécessaire.

Avec la présente stratégie, les cantons se mettent d'accord entre eux sur des objectifs dans le domaine de l'OPUC au niveau cantonal et suisse. L'impact des services de l'OPUC ne peut être maximisé que s'ils sont fournis en coopération avec les acteurs du système global. La stratégie ne concerne pas seulement les services cantonaux de l'OPUC, mais aussi de nombreuses autres parties prenantes de la formation, de l'économie et de la société.

<sup>1</sup> Ci-après, l'abréviation OPUC sera utilisée pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

<sup>2</sup> voir <https://www.admin.ch/gov/de/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-57292.html>

<sup>3</sup> voir <https://berufsbildung2030.ch/de/leitbild-und-stossrichtungen>

La stratégie comprend de cinq axes stratégiques, chacune se découpant en plusieurs objectifs stratégiques. En coopération avec les différents acteurs, les objectifs stratégiques sont complétés par des objectifs opérationnels et des mesures concrètes en vue d'une mise en œuvre des développements futurs. Cette stratégie devrait donc être comprise comme un processus évolutif.

Les axes stratégiques un à trois concernent le contenu, les concepts et les offres de l'OPUC; les axes stratégiques quatre et cinq concernent des thèmes transversaux tels que l'organisation, les processus, la recherche et le développement, la formation et la formation continue.

### **Vision**

La stratégie vise à soutenir la vision suivante en matière d'OPUC:

***En collaboration avec les partenaires de la formation, de la collaboration interinstitutionnelle et de l'économie, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC) soutient les personnes de tout âge dans la gestion durable de leur formation et leur carrière professionnelle, les prépare aux transitions, et promeut le développement des compétences nécessaires à la conception de carrière<sup>4</sup>. Les services de l'OPUC sont accessibles à la population dans toute la Suisse à un niveau de qualité élevé et comparable. Ils sont novateurs, leurs actions sont fondées sur des données probantes et sont continuellement développées en étroite collaboration entre les cantons, en fonction des besoins et des exigences.***

### **Stratégie**

*Dans le but:*

- de soutenir les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation, conformément à la déclaration commune de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Département fédéral de l'économie, de l'éducation et de la recherche (DEFR) et de la vision 2030 de la formation professionnelle,
- d'optimiser l'impact de l'OPUC et d'apporter ainsi sa contribution à l'égalité des chances pour la population en matière d'éducation et de vie professionnelle, et ainsi
- d'accroître sa contribution à la meilleure participation possible de la population au marché du travail, à l'utilisation efficace des investissements éducatifs et donc à l'optimisation du bien-être social,

la CDIP se fixe les objectifs suivants dans le domaine de l'OPUC:

#### **Axe stratégique 1: Élèves, apprenti-e-s, étudiant-e-s**

Les élèves, les apprenti-e-s et les étudiant-e-s sont systématiquement soutenu-e-s dans le développement des compétences de conception de carrière et préparé-e-s aux transitions, avec la participation de tous les partenaires concernés pendant toute la durée de la formation (primaire, secondaire I et II, tertiaire), de manière adaptée à leur niveau scolaire.

*Objectifs stratégiques:*

***1.1 Pour le système éducatif suisse, les compétences en matière de conception de carrière sont à promouvoir à tous les niveaux, les liens avec les programmes d'études et les curricula sont définis;***

<sup>4</sup> Selon une définition de l'ELGPN (European Lifelong Guidance Policy Network), les compétences en gestion de carrière comprennent un ensemble de compétences qui permettent aux individus et aux groupes de collecter, d'analyser et de relier systématiquement des informations sur eux-mêmes et sur les possibilités d'éducation et de formation de manière structurée, ainsi que la capacité à prendre des décisions, à gérer le changement et la transition (Source : ELGPN Concept Note No. 3, <http://www.elgpn.eu/publications/elgpn-concept-note-cms> ).

*des outils sont disponibles pour aider le personnel enseignant à promouvoir les compétences en conception de carrière.*

*1.2 Les cantons contrôlent la réalisation des objectifs de politique éducative et sociale dans les transitions I et II; des critères de référence sont définis au niveau national sur la base desquels les cantons réexaminent leurs services dans le domaine de l'OPUC pour les jeunes et les jeunes adultes et prennent, si nécessaire, des mesures correctives.*

*1.3 Dans tous les cantons, des concepts et des services adaptés sont à la disposition des jeunes et des jeunes adultes particulièrement vulnérables pour soutenir la mise en œuvre de projets éducatifs.*

*1.4 La collaboration des services cantonaux de l'OPUC avec les écoles du secondaire I et II et les autres partenaires pertinents est systématiquement régie dans chaque canton dans le sens de concepts-cadres (orientation professionnelle, choix des études, conception de carrière); les responsabilités sont clarifiées dans le sens d'une coopération en partenariat et permettent un processus d'amélioration continue.*

*1.5 Au cours de sa formation, le personnel enseignant de tous les niveaux est familiarisé avec le système éducatif suisse et ses possibilités, et examine quelles compétences en matière de conception de carrière leurs élèves, apprenti-e-s ou étudiant-e-s devraient développer à leur niveau. Ces aspects sont également inclus dans les programmes de formation continue du personnel enseignant.*

## **Axe stratégique 2: Adultes**

Les adultes ont accès à l'information et au conseil et sont soutenus par des offres attrayantes et diversifiées sur le plan méthodologique dans le cadre d'une conception de carrière proactive. Les services de l'OPUC au niveau national et cantonal travaillent en étroite collaboration avec leurs partenaires de la formation, de la coopération interinstitutionnelle et de l'économie.

*Objectifs stratégiques:*

*2.1 Pour les adultes, les compétences en matière de conception de carrière sont définies et doivent être encouragées tout au long de la vie professionnelle. Des concepts sont élaborés pour déterminer comment et par quels acteurs ils peuvent être promus.*

*2.2 La population suisse est sensibilisée par des moyens appropriés à l'importance de la conception de carrière tout au long de la vie professionnelle. Les prestations des services de l'OPUC pour les adultes sont communiquées par des canaux appropriés, de manière à mieux les faire connaître.*

*2.3 Les services cantonaux d'OPUC offrent aux adultes des prestations d'information et d'orientation qui soutiennent la planification de carrière individuelle à l'aide d'un large éventail de méthodes et d'instruments spécifiques, ainsi qu'à des groupes-cibles spécifiques (par ex. pour les travailleuses âgées, les personnes dont les compétences de base sont insuffisantes ou qui n'ont pas de qualification professionnelle, les personnes qui reprennent une activité professionnelle, les personnes particulièrement affectées par la révolution numérique, etc.).*

*2.4 Un cadre conceptuel pour les services d'OPUC est défini pour les adultes nécessitant des prestations avec une accessibilité à bas seuil, il est de qualité comparable dans toute la Suisse. L'accent est mis sur les groupes cibles dont l'entrée sur le marché de la formation et du travail doit être particulièrement encouragée.*

2.5 Afin de sensibiliser les employeurs à l'importance d'une gestion active de carrière pour leurs employé-e-s et de les encourager à le faire, les services cantonaux de l'OPUC, en collaboration avec les associations professionnelles, leur fournissent des informations, des instruments et des conseils appropriés.

2.6 Les prestations du conseil de carrière sont conçues, dans la mesure du raisonnable, en coopération avec les partenaires de la coopération interinstitutionnelle afin d'accroître leur pertinence dans le système. Pour les groupes de personnes exposés à des risques particuliers sur le marché du travail, les OPUC développent des concepts de nature préventive avec leurs partenaires dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle.

### **Axe stratégique 3: Concepts et outils pour l'auto-information**

En utilisant le potentiel de la numérisation, l'ensemble de la population a accès à des outils interactifs de haute qualité pour s'informer et concevoir de manière durable ses propres biographies éducatives et professionnelles.

*Objectifs stratégiques:*

3.1 L'OPUC définit des standards pour assurer la qualité, la neutralité et la confidentialité de leurs services d'information, d'interaction et de consultation. Le respect de ces normes est une condition préalable à la coopération avec des prestataires tiers.

3.2 Pour la population, il existe une plateforme nationale de soutien à la conception de carrière individuelle, sur laquelle des informations sur la formation et la conception de carrière sont présentées d'une manière facilement compréhensible. Cette plateforme permet aux personnes d'enregistrer en permanence leurs compétences pertinentes pour leur carrière et de gérer leurs propres aptitudes au travail et leur employabilité à l'aide d'outils interactifs.

3.3 Un portail national d'interaction et de conseil en ligne est mis à disposition. Il est accessible à l'ensemble de la population et exploité en commun par les cantons.

3.4 Les centres d'information et de documentation de l'OPUC offrent, outre des informations sur la formation et la formation continue, un accès à un éventail aussi large que possible de questions relatives à la conception de carrière (par ex. monde du travail, certification professionnelle pour adultes, recherche d'emploi, mobilité, financement, etc.).

### **Axe stratégique 4: Organisation et communication**

Les services cantonaux de l'OPUC collaborent étroitement aux niveaux intercantonal, régional et national. Ils sont organisés de manière à ce que les prestations puissent être développées et communiquées conjointement.

*Objectifs stratégiques:*

4.1 Des processus sont définis et des structures et ressources appropriées sont disponibles pour promouvoir la coopération entre les services cantonaux d'OPUC et avec les acteurs intercantonaux, régionaux et nationaux.

4.2 Le cas échéant, les services de l'OPUC développent et proposent de nouvelles prestations dans les cantons, les régions linguistiques et l'ensemble de la Suisse, et coordonnent des services spécialisés dans toute la Suisse en fonction des priorités nationales, linguistiques et régionales.

4.3 Les conditions-cadres de l'activité des services cantonaux d'OPUC permettent la mise en œuvre d'offres élaborées en commun.

4.4 Une marque faïtière nationale est disponible pour communiquer au sujet des prestations de l'OPUC.

#### **Axe stratégique 5: Positionnement de OPUC, recherche et développement, éducation et formation continue**

L'orientation professionnelle, universitaire et de carrière est innovante et proactive dans tous les aspects du développement de carrière. Elle assure le développement de bases scientifiques, le développement systématique et factuel de services ainsi que la formation et le perfectionnement de spécialistes en OPUC en coopération avec d'autres acteurs. Cela garantit une politique de développement et de promotion à large échelle.

*Objectifs stratégiques:*

5.1 Il existe un forum national et intercantonal interdisciplinaire chargé de promouvoir et de développer les compétences en matière de gestion de carrière au sein de la population, et de coordonner l'OPUC avec les politiques éducatives, sociales et économiques générales. Il s'engage à clarifier les besoins des différents groupes cibles, les responsabilités des acteurs dans le domaine de l'OPUC, définit un réseau de compétences dans les hautes écoles, et évalue les projets de développement de l'orientation professionnelle.

5.2 Il existe un programme de recherche coordonné avec le réseau de compétences des hautes écoles. Les résultats de la recherche sont systématiquement intégrés dans l'optimisation et le développement des services cantonaux d'OPUC ainsi que dans la formation et la formation continue des professionnels de l'OPUC.

5.3 Le dialogue international est encouragé pour le développement de l'OPUC. La Conférence des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) et le réseau de compétences des hautes écoles coopèrent avec des réseaux internationaux dans le domaine de l'OPUC.

5.4 Un programme-cadre est défini pour la formation des conseillers et conseillères d'OPUC, qui est révisé et mis à jour périodiquement.

5.5 Un cadre et des concepts généraux sont définis pour le développement du personnel, la gestion des connaissances et la formation continue des spécialistes de l'OPUC dans les cantons, afin que les prestations de l'OPUC puissent être assurées à long terme à un niveau de qualité élevé et que l'employabilité des spécialistes soit maintenue et développée davantage.